

Diacétone alcool

L-F-T-N

Attention**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n° : 102 068 / 102 219
Nom commercial : Diacétone alcool
Identification de la société : JEULIN
T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
468, Rue Jacques Monod - CS 21900
27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (CLP : Flam. Liq. 3)
- Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 - Intervention : P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 3

Date : 21 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 21 / 12 / 2010

Diacétone alcool

L-F-T-N

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	<= 100 %	123-42-2	204-626-7	603-016-00-1	----	Flam. Liq. 3 (H226) Eye irrit 2 (H319)

Autres informations

SECTION 4. Premiers secours

- **Inhalation** : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Prévention** : Conserver à l'écart de : Agents oxydants.
- Moyens d'extinction** : Poudre.
Eau pulvérisée Dioxyde de carbone. Mousse.
- Risques particuliers** : Combustible. Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.
En cas de feu, présence de fumées dangereuses. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039). Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.
Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Manipulation** : Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver à l'écart de : Agents oxydants.
Comburant.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59



Diacétone alcool

L-F-T-N

SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.
Limites d'exposition professionnelle	: France - VME : 240 mg/m ³ - 50 ppm (INRS)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Diacétone alcool ; 4-hydroxy-4-méthyl-pentan-2-one ;
Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore à légèrement jaune.
Odeur	: Doux(douce).
pH	: Aucune donnée disponible.
Poids moléculaire	: 116,16
Point de fusion [°C]	: - 44
T°d'ébullition initiale [°C]	: 166
Densité	: (20°C) : 0,94
Pression de vapeur [hPa]	: (20°C) : 1,1 hPa
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : Soluble.
Point d'éclair [°C]	: 58
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 603 à 643°C
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 1,8
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 6,9
Log P octanol / eau à 20°C	: -0,14 à 25°C

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Etincelles. Chaleur. Flamme nue.
Matières à éviter	: Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Bases fortes. Alcools. Amines.
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Propriétés dangereuses	: Combustible.



Diacétone alcool

L-F-T-N

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Absorbé par la peau. Peut être irritant pour la peau. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut conduire à une dermatite.
- Oculaire	: Très irritant pour les yeux. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
- Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Les symptômes d'une ingestion comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement. Spasmes. tremblements.
- Autre	: Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux. Organe(s) cible(s) : Foie. Reins Sang.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 3002
Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]	: > 13630
Irritation de la peau (lapin)	: Légèrement irritant pour la peau.
Irritation des yeux (lapin)	: Très irritant pour les yeux.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	: Aucune donnée disponible.
Effets cancérogènes	: Aucune donnée disponible.
Effets mutagènes	
- Ames test	: Les tests mutagéniques sont négatifs.
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	: Aucune donnée disponible.
Autres informations toxicologiques	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 61

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les bactéries : Ps. Putida CE : 825 mg/l/16h. Toxicité pour les daphnies : Daphnia Magna CE50 : 9 000 mg/l/24h. Toxicité pour les poissons : Lepomis Macrochirus CL 50 : 420 mg/l/96h.
DThO (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
DCO	: Aucune donnée disponible.
DBO	: Aucune donnée disponible.
DBO 5 (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
Persistance et dégradabilité	: Biodégradation rapide.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 5

Révision nr : 3

Date : 21 / 10 / 2019

Remplace la fiche : 21 / 12 / 2010

Diacétone alcool**L-F-T-N****SECTION 14. Informations relatives au transport****- Proper shipping name** : UN1148 DIACÉTONE-ALCOOL, 3, III**- No ONU** : 1148**- I.D. n°** : 30**Transport terrestre****- ADR/RID** : Class : 3
Group : III**Transport par mer****- Code IMO-IMDG** : UN 1148 Diacétone alcool**- Classe** : 3**- Groupe d'emballage** : III**Transport aérien****- ICAO/IATA** : UN 1148 Diacetone alcohol**- IATA - Classe ou division** : 3**Groupe d'emballage IATA** : III**SECTION 15. Informations réglementaires****Autres** : Aucun(e).**SECTION 16. Autres informations****Autres données**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document